

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 avril 2011

N° 2011-10



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil onze, le 28 avril à onze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	21 avril 2011	

Présents : MM. AJAS, BONSAING, CAMBON, DELMAS, DONNADIEU, GARRIGUES, LACOMBE, LAMOLINAIRIE, MARTY, MASSEGLIA et MOUCHARD.

Absents excusés : MM. ASTOUL, ASTRUC, DAGEN, LAVABRE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compétences optionnelles Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron – Décisions de gestion.

Dans le cadre des transferts de compétences optionnelles, le Syndicat Départemental assure la gestion du service de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et le Comité Syndical est donc amené à prendre certaines décisions concernant la gestion de ce service.

Ces décisions concernent le point suivant :

- le recrutement d'agents non titulaires au titre de l'alinéa 2 de la loi du 26-01-1984 (besoins occasionnels) pour assurer notamment le remplacement d'agents titulaires pendant les congés annuels dans les conditions suivantes :
 - fonctions : Adjoint Technique (agent de collecte),
 - temps de travail : 35 h/hebdomadaire,
 - indice brut de rémunération : 1^{er} échelon Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe,
- nombre d'emploi et périodes de travail :
 - 5 emplois d'une durée de 15 jours pour les vacances de Pâques, Toussaint et Noël,
 - 5 emplois d'une durée d'un mois pour la période d'été.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la création des emplois pour besoins occasionnels dans les conditions proposées.

Fait et délibéré le 28 avril 2011

Le Président,

Jean CAMBON



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE09 MAI 2011
ET DE SA PUBLICATION LE09 MAI 2011.

Montauban, le 11 MAI 2011

Le Président,

Jean CAMBON